

**Fonds de Dotation AT Europe**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Fonds de Dotation AT Europe

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation AT Europe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation AT Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la secrétaire générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la secrétaire générale.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

  
Hassan Baaj

AT EUROPE Fonds Dotation

AT EUROPE Fonds Dotation

74 AVENUE PAUL DOUMER

75116 PARIS

# COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

## Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL (I)</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	7 725		7 725	11 725	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	201 531		201 531	204 119	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>209 256</b>		<b>209 256</b>	<b>215 844</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>209 256</b>		<b>209 256</b>	<b>215 844</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

## Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	206 608	202 062
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	635	11 833
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>207 243</b>	<b>213 894</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>207 243</b>	<b>213 894</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	223	
	- Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 790	1 950
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>2 013</b>	<b>1 950</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>209 256</b>	<b>215 844</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	634,82	11 832,54	
(1) Dont à moins d'un an	2 013	1 950	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	223		
ENGAGEMENTS DONNES			

## Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	2 650	13 827
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	55 000	55 000
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>57 650</b>	<b>68 827</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	2 015	1 995
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association	55 000	55 000
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>57 015</b>	<b>56 995</b>	
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>635</b>	<b>11 833</b>
<b>Charges financières</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>635</b>	<b>11 833</b>
<b>Produits financiers</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>57 650</b>	<b>68 827</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>57 015</b>	<b>56 995</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>635</b>	<b>11 833</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>2 398</b>	<b>5 098</b>
	Bénévolat		
	Prestations en nature	2 398	5 098
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>2 398</b>	<b>5 098</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	2 398	5 098
Personnel bénévole			

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **209 256** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **57 650** euros et un total **charges** de **57 015** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **635** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES

NEANT

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2018 sont établis conformément aux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement 2009.01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, complété du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

#### 2.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'y a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour le Fonds de dotation.

## Règles et Méthodes Comptables

### 2.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

### 2.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenue au cours de l'exercice.

### 2.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Actif

#### 2.5.1 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale; une provision est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.5.2 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évalués pour leur valeur nominale.

### 2.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Passif

#### 2.6.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

- Fonds associatifs :  
Sont comptabilisés dans ce poste :
  - Les dotations.
  - Les dons ne provenant pas de l'Appel du Public à la Générosité.
  - Les résultats des exercices affectés en complément de dotation.
- Résultat de l'exercice : le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :
  - Excédent : affectation à la dotation consommable
  - Perte : affectation en report à nouveau débiteur

### 2.7 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

#### 2.7.1 Subventions accordées par le fonds de dotation

## Règles et Méthodes Comptables

Les subventions affectées à des projets sont inscrites dans le compte de résultat au fil de leur versement aux bénéficiaires.

La part du financement considérée comme non définitivement acquise par le bénéficiaire, du fait de conditions suspensives à respecter et non versée à la clôture est enregistrée dans les engagements hors bilan

### 2.7.2 Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quand ils proviennent de l'appel à la générosité du public.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

## 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

### 3.1 Créances

Néant.

### 3.2 Disponibilités

Au 31 décembre 2018 les disponibilités se composent du compte bancaire ouvert à la Société Générale et du compte Paypal dont le total s'élève à 201 531,44 euros.

### 3.3 Fonds propres

Suite à la réunion du Conseil d'administration en date du 1er Octobre 2018, il a été décidé d'affecter le résultat 2017 en dotation consommable.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

## Règles et Méthodes Comptables

### 4.1 Subventions affectées à des projets

Une subvention de 55 000 € a été versée à l'INSERM.

### 4.2 Dons

Les dons issus de la générosité du public se sont élevés à 2 650 euros sur l'exercice 2018.

### 4.3 Autres produits

Les autres produits se composent de la quote part de la dotation consommée au cours de l'exercice.

## 5. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (en dernière page de la plaquette)

Le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public est présenté selon les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008, applicable pour la première fois aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### 5.1 Les emplois

#### Missions sociales

L'activité 2018 du Fonds a consisté à verser une subvention de 55 000 € à l'INSERM.

#### Frais de recherche de fonds

Néant en 2018

#### Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 2 015 euros et concernent les honoraires et autres frais généraux.

### 5.2 Les ressources

#### Ressources collectées auprès du public

Ces ressources sont constituées par les dons en provenance de la générosité du public.

#### Autres produits

## Règles et Méthodes Comptables

Ce poste enregistre la quote part de la dotation consommée sur l'exercice à hauteur du montant des subventions versées.

### 6. AUTRES INFORMATIONS

#### 6.1 Ventilation de l'effectif salarié

Le Fonds de dotation n'a pas employé de salarié sur l'exercice 2018.

#### 6.2 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont fait l'objet d'une valorisation à la clôture de l'exercice 2018 concernant les coûts liés l'organisation d'une soirée estimée à 2 398 € qui ont fait l'objet de facturation.

#### 6.3 Rémunérations des dirigeants bénévoles

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

### 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 7.1 Engagements donnés

Au regard des conventions de partenariat signées en 2013, le fonds de dotation AT Europe s'est engagé à financer trois projets de recherche pour un montant total de 200 000 euros dont 154 000 euros ont été versés sur les exercices 2013 et 2014. Le détail de ces engagements est le suivant :

- 48 000 euros pour le CEREDIH (32 000 euros déjà versés).
- 12 000 euros pour le CEREDIH (12 000 euros déjà versés).
- 140 000 euros pour le CEA (110 000 euros déjà versés).

Le solde résiduel au titre de ces projets s'élève à 46 000 euros. Au cours de l'exercice 2018, les bénéficiaires n'ont pas été en mesure de produire les documents administratifs déclenchant le versement des soldes de subventions.

#### 7.1 Engagements reçus

Néant.

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	202 062	59547	55 000	206 609
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	11 833	635	11 833	635
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	213 895	60 182	66 833	207 243

# Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS	Emplois de N = Cpte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public - utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources de N = Cpte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		181 497
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>55 000</b>		<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		
1.1. Réalisées en France	55 000	-	1.1. Dons et legs collectés	2 650	2 650
Actions réalisées directement		-	Dons manuels non affectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France	55 000	-	Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement			Legs et autres libéralités affectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	55 000	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 015</b>	2 015			
		2 015			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>57 015</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>57 650</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES DE PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>			<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC</b>		
			<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>635</b>		<b>VI - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>57 650</b>	
<b>V - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>57 650</b>				
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
<b>VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>	<b>2 015</b>	2 015	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>2 015</b>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		<b>182 132</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	7 398		Bénévolat	2 398	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>2 398</b>		<b>Total</b>	<b>2 398</b>	